

Marseille, le 26 juin 2023

LA MAIRE

Maire des 1^{er} et 7^{ème}
arrondissements de Marseille
Conseillère Municipale
Présidente du Groupe
Métropole du Bien Commun

Monsieur Bernard Beignier
Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille
Rectorat
Place Lucien Paye
13100 AIX EN PROVENCE

Igec : 17104/23/06/00616

Nos réfs : SC/JS/JN/VH

Objet : Fermeture de classes - 13007 Marseille

Monsieur le Recteur,

Nous avons pris connaissance du projet de carte scolaire applicable à Marseille dès la rentrée 2023-2024. A la lecture de cette carte, nous déplorons les fermetures de 5 classes dans les écoles élémentaires suivantes : Roseraie, Amédée Autran, Roucas Blanc, Bompard et Candolle, toutes situées dans le 7^{ème} arrondissement.

Si nous sommes conscients que la baisse démographique dans certains quartiers de cet arrondissement induit une baisse du nombre d'enfants au sein des écoles, il est à noter qu'elle impacte beaucoup plus l'école publique que l'école privée. En effet, entre 2013 et 2023, les écoles privées enregistraient la perte de 16 élèves (795 élèves en 2022/2023) contre 200 dans les écoles publiques (2034 élèves en 2022/2023 - source : Education Nationale).

Ces fermetures de classes sont donc inquiétantes et ce, pour deux raisons.

D'abord, parce qu'elles induisent l'augmentation du nombre d'élèves par classe dans certaines des écoles concernées, ce qui pourrait porter préjudice à leur projet éducatif. En effet, débutée à la rentrée 2020, la réduction des effectifs des classes de GS, de CP et de CE1 à 24 élèves au sein des écoles hors éducation prioritaire a pour but de favoriser l'accompagnement individualisé des élèves afin de conforter notamment, l'acquisition des savoirs fondamentaux. Par conséquent, l'augmentation des effectifs dans certaines classes pourrait limiter les professeurs dans leur volonté d'individualiser les apprentissages.

Ensuite, parce que cette situation pourrait provoquer à terme, une nouvelle baisse des effectifs au sein des écoles concernées et donc, provoquer de nouvelles suppressions de classes.

En conséquence, nous vous demandons de nous assurer pour les prochaines années :

- un suivi régulier entre la mairie de secteur et le rectorat au sujet de l'évolution de la carte scolaire dans le 1^{er} secteur ce qui permettrait de mieux appréhender les possibilités de réouvertures de classes et de ne pas envisager de fermetures au cours du mois de septembre,

- un accompagnement approfondi des équipes pédagogiques de la part de la DSDEN notamment lorsqu'elles sont nouvelles comme à l'école Candolle,
- un soutien extraordinaire aux directeurs et directrices en terme de décharge horaire dans le cas où les fermetures de classes entraîneraient une baisse de celle-ci. Comme vous le savez, avec seulement une journée toutes les 3 semaines, il est plus difficile pour un chef d'établissement d'assurer le suivi des familles et dorénavant, son travail de coordination avec les équipes du périscolaire dans le cadre du projet "*Refondation des temps de l'enfant*".
- un soutien financier conséquent en direction des projets pédagogiques.

Je reste à votre disposition pour un rendez-vous à votre convenance sur ce sujet.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de mes salutations distinguées.



Sophie Camard